Lyon, mercredi 2 mars 2011

Qualité de l'eau potable pour le bassin Rhône-Méditerranée et Corse
> L'**ARS Rhône-Alpes** édite le bilan pour l'année 2009

Dans le cadre de ses missions, l'Agence régionale de santé Rhône-Alpes a réalisé un bilan de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine (plus communément appelée « eau potable ») sur l'ensemble de la zone des bassins hydrographiques Rhône-Méditerranée et Corse. Les données proviennent du contrôle sanitaire effectué en 2009 par les services du ministère de la santé.

Comme les années précédentes, ce bilan présente, sous la forme d'un rapport et d'une plaquette, la synthèse des principales données relatives aux installations et aux résultats du contrôle des paramètres les plus pertinents en termes de risque sanitaire, dont la microbiologie, les nitrates et les pesticides.

Les résultats de l'année 2009 confirment ceux des études précédentes, à savoir que pour les paramètres retenus, la qualité des eaux distribuées est en amélioration. Les consommateurs

voient ainsi leur sécurité sanitaire renforcée.

Les dépassements mis en évidence sont souvent du même ordre de grandeur que ceux rencontrés lors des bilans précédents mais moins nombreux. De fortes disparités géographiques de la qualité de l'eau continuent cependant d'exister.

Aussi, les divers acteurs du domaine (collectivités territoriales, exploitants…) sont encouragés à poursuivre leurs efforts pour améliorer durablement la sécurité sanitaire des eaux potables, des progrès restant nécessaires pour que l'ensemble de ces eaux répondent aux normes de qualité.

Les actions portent principalement sur la préservation des ressources exploitées, l'amélioration de la qualité des eaux brutes utilisées par la maîtrise des rejets et autres apports polluants, le respect des servitudes de protection des captages, une meilleure maintenance et entretien des installations.

Ces documents sont téléchargeables sur le site Internet de l'ARS Rhône-Alpes, à l'adresse suivante :

http://www.ars.rhonealpes.sante.fr/l-eau-distribuee-dans-votre-re.93075.0.html.

Les résultats détaillés du contrôle sanitaire sont accessibles sur le site Internet du ministère chargé de la santé : http://www.eaupotable.sante.gouv.fr/